

LE PÉCHÉ – SEMAINE 12

Y A-T-IL DES PÉCHÉS PLUS GRAVES QUE D'AUTRES ?

La plupart d'entre nous avons entendu parler de la gradation du péché tel qu'enseignée par le catholicisme romain. Les péchés mortels amènent les âmes directement en enfer, tandis que les péchés véniels les amènent au purgatoire. Toutefois, le châtement peut être évité par la confession et la pénitence. Les péchés véniels peuvent même obtenir le pardon par un simple acte de charité ou un véritable regret. Quant aux péchés capitaux (paresse, orgueil, gourmandise, luxure, avarice, colère, envie et jalousie), ce sont ceux qui entraînent les péchés véniels. Ils ne sont pas considérés nécessairement comme des péchés mais plutôt comme des tendances à commettre des péchés.

En 2008, le Vatican a mis à jour la liste des péchés en ajoutant une nouvelle catégorie : les péchés modernes. Ce sont essentiellement des péchés sociaux, par opposition aux péchés classiques, individualistes. Ce sont la violence, la corruption; le fanatisme et ses intolérances, la drogue, l'indifférence, le mensonge, la passivité, les manipulations génétiques, l'avortement, la contraception, le gaspillage, la pollution et le non-respect de l'environnement.

Qu'en est-il réellement? Que dit la Bible, seule source de vérité?

Tout d'abord, il faut garder en tête que tous ont péché et sont privés de la gloire de Dieu, peu importe le type de péchés pratiqués (Romains 3:23). Rappelons-nous qu'il suffit de pécher contre un seul commandement de Dieu pour devenir coupable de tous (Jacques 2:10). Il est donc faux de prétendre qu'il y a des péchés qui mènent en enfer et d'autres pas. Être privés de la gloire de Dieu, signifie être séparés de Dieu. Dans l'état éternel, cela représente l'existence en enfer, loin de la présence de Dieu. Cette condition d'éloignement et de séparation entre le pécheur et Dieu débute dès ici-bas sur terre. De ce point de vue, tout péché, que ce soit un mensonge ou un meurtre, condamne le pécheur pour l'éternité.

Les péchés d'omission valent les péchés volontaires. Jacques 4:17 « *Celui donc qui sait faire ce qui est bien, et qui ne le fait pas, commet un péché.* » Les péchés par ignorance ou inadvertance condamnent aussi le pécheur. Psaumes 19:13 « *Qui connaît ses égarements ? Pardonne-moi ceux que j'ignore.* »

L'ignorance de la loi n'est pas une excuse, même si celle-ci peut atténuer le degré de punition (et non la durée). Luc 12:47-48 « *⁴⁷Le serviteur qui, ayant connu la volonté de son maître, n'a rien préparé et n'a pas agi selon sa volonté, sera battu d'un grand nombre de coups. ⁴⁸Mais celui qui, ne l'ayant pas connue, a fait des choses dignes de châtement, sera battu de peu de coups. On demandera beaucoup à qui l'on a beaucoup donné, et on exigera davantage de celui à qui l'on a beaucoup confié.* »

D'ailleurs, même les païens peuvent obéir à certains des commandements de la loi sans la connaître. Romains 2:14-16 « ¹⁴Quand les païens, qui n'ont point la loi, font naturellement ce que prescrit la loi, ils sont, eux qui n'ont point la loi, une loi pour eux-mêmes ; ¹⁵ils montrent que l'œuvre de la loi est écrite dans leurs cœurs, leur conscience en rendant témoignage, et leurs pensées s'accusant ou se défendant tour à tour. ¹⁶C'est ce qui paraîtra au jour où, selon mon Évangile, Dieu jugera par Jésus-Christ les actions secrètes des hommes. »

Nous voyons ici que seul Dieu peut juger le cœur des hommes et déterminer le degré de punition pour chacun. Car lorsque la Bible indique qu'il existe des péchés plus graves que d'autres (Psaumes 19:14; Jean 19:11), ce n'est pas sous l'angle de la culpabilité mais plutôt par rapport au châtement, c'est-à-dire le niveau de souffrance et de tourment que subira le pécheur éternellement. Pour plus de détails, je vous réfère à la semaine 10 du thème « L'homme – sa destinée ».